

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 juin 2014



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. MILLOT

**Secrétaire** : Mme FERRIERE

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

**Membres excusés** : Mme ZIVKOVIC (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - Mme REVEL (pouvoir M. DESEILLE) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir M. MARTIN) - Mme MARTIN-GENDRE (pouvoir MME AKPINAR-ISTIQAM) - M. HAMEAU (pouvoir MME MASLOUHI) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. ROZOY) - Mme VANDRIESSE (pouvoir MME ERSCHENS)

**Membres absents** : M. BEKHTAOUI

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

##### Jardin des Sciences - Projets 2014 - Demandes de subventions

Monsieur Bard au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2011, la Région Bourgogne et les Villes de Dijon, d'Autun et d'Auxerre poursuivent une politique commune en faveur de la biodiversité, basée sur la coordination des activités des trois muséums concernés. A ce titre, ces villes bénéficient jusqu'à présent de l'octroi de subventions de la Région Bourgogne.

La convention signée pour les années 2011 à 2013 est arrivée à échéance le 31 décembre dernier. Une année transitoire a été convenue entre les participants pour 2014 afin de réfléchir à un nouveau programme commun concernant l'observatoire de la biodiversité.

Sont cependant organisées en 2014 dans chaque muséum des opérations en lien avec les thèmes développés dans le cadre du partenariat de la précédente convention, à savoir :

Axe 1 - Mieux connaître et inventorier la biodiversité

A – Poursuite des inventaires sur les collections régionales et valorisation

Afin de mieux appréhender les modifications de la biodiversité au cours des décennies passées et d'envisager les scénarios incluant les modifications futures, il est primordial de compléter les études sur la biodiversité actuelle et passée.

B – Réalisation d'études sur la biodiversité urbaine/ Expertises

Dijon, dans le cadre de la mise en place de son nouveau programme d'activités consacré à la biodiversité urbaine développe des inventaires faune/flore sur plusieurs sites de la collectivité en lien avec des projets d'aménagement.

Ces études de biodiversité urbaine intègrent les programmes de sciences participatives développés notamment par le Muséum National d'Histoire Naturelle (Vigie nature).

## Axe 2 - Préserver et conserver la biodiversité

A – Création de dispositifs favorisant la biodiversité urbaine

Les Muséums de Bourgogne développent des actions éducatives participatives contribuant directement à favoriser la biodiversité en milieu urbain (abri à insectes, nichoirs...).

Chaque établissement initie en 2014 un programme de sensibilisation et d'actions en faveur des pollinisateurs sauvages.

B – Développement de nouvelles pratiques favorisant la biodiversité dans les villes

Dans le cadre de commissions ou de la mise en place d'observatoires, les muséums sont étroitement associés aux réflexions sur les pratiques de gestion favorisant la biodiversité urbaine. Le muséum de Dijon développe notamment avec l'INRA des programmes innovants dans ce domaine.

C – Conservation de variétés végétales anciennes, semences locales ou présentant des intérêts pour la biodiversité.

D – Amélioration des conditions de conservation du patrimoine naturel régional en collection

Les bonnes conditions de conservation des collections des muséums autorisent des études de biodiversité passées et actuelles ainsi que leur numérisation à des fins de valorisation et de mise à disposition de la connaissance.

## AXE 3 - Valoriser et sensibiliser

A – Développement des visio-conférences.

B – Réalisation d'expositions temporaires et permanentes sur la biodiversité.

Les trois muséums conçoivent et réalisent en 2014 de multiples expositions centrées sur les enjeux liés à la biodiversité. Éléments d'attractivité pour les établissements, lieux de connaissance et de partage des savoirs auprès de tous les publics, ces expositions sont produites par des équipes maîtrisant des savoirs muséographiques spécifiques. La circulation des expositions légères est prévue entre les muséums.

C – Mise en place de procédures d'éducation à l'environnement à l'aide notamment d'outils multimédias.

Les évolutions technologiques sont régulièrement intégrées par les muséums, dans les domaines muséographiques, pédagogiques et de communication. Les caméras installées dans les nichoirs et ruches sont des outils analogues qui autorisent des échanges de fichiers vidéos. En accompagnement aux programmes de sciences participatives développés sur Dijon, le muséum développe en 2014 à titre pilote un site internet sur la biodiversité urbaine.

D – Organisation de formations diverses

Les compétences développées par les muséums dans de nombreux domaines (muséographie, expertise, connaissances naturalistes, éducation à l'environnement ...) sont régulièrement partagées et transmises lors de formations (initiale comme continue).

E – Développement d'actions culturelles et pédagogiques autour de la connaissance de la biodiversité régionale.

Chaque muséum développe sur son territoire un programme d'actions culturelles et pédagogiques varié. Ainsi, à l'échelle de la Bourgogne, une programmation complémentaire est proposée.

En 2014, ces actions sont spécifiquement tournées vers la sensibilisation aux enjeux de la préservation de la biodiversité dite « ordinaire ».

Ces activités font l'objet d'un programme détaillé, annexé au présent rapport, qui sera transmis au Conseil Régional notamment en vue de l'obtention d'une subvention pour l'année 2014 d'un montant prévisionnel de 23 000 €, la Ville participant à leur financement pour le même montant.

Si vous suivez l'avis favorable de la commission de de la culture, de l'animation et de l'attractivité, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver le programme des activités 2014 annexé au présent rapport ;
- 2 - solliciter, au taux maximum, auprès de tous organismes ou collectivités pouvant accorder leur concours financier, les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville et notamment le conseil régional de Bourgogne, pour l'année 2014 ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**